



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

UNIVERSITE ANTANANARIVO

PRESIDENCE

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis de Consultation Ouverte

N° 01-ACP/UA/PR/PRMP/UGPM-26

1. Le **UNIVERSITE ANTANANARIVO** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Organisation de colloques, séminaires et conférences pour la Direction de la documentation, des publications internationales et de l'Édition (marché à commande)** ".
constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À commande.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :
Adresse : **Bureau de l'UGPM- Présidence de l'Université- Aile Sud- Premier étage**
Rue : **CAMPUS ANKATSO**
Etage / Numéro de Bureau : **Bureau de l'UGPM- Présidence de l'Université- Aile Sud- Premier étage**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré Bureau de l'UGPM- Présidence de l'Université Aile Sud- Premier étage et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Régisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).
Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **Bureau de l'UGPM- Présidence de l'Université- Aile Sud- Premier étage** au plus tard le **20/02/2026 à 9 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 10/02/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics